



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LA LETTRE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Lettre n° 88 janvier - février 2023

Éditorial



En ces premiers mois de 2023, je souhaite me retourner avec vous sur l'année 2022, et son bilan concernant la sécurité routière. La fin d'année particulièrement meurtrière que nous avons connue, avec 10 morts à déplorer sur les deux derniers mois, ternit un bilan qui reste malgré tout dans la lignée de l'exercice 2021.

Si le nombre d'accidents corporels est stable par rapport à 2021, on peut se féliciter d'une baisse sensible et continue de ces accidents depuis 2015. Le nombre de blessés sur les routes en 2022 est en léger recul par rapport à l'année précédente, seul le nombre de blessés hospitalisés connaît une hausse légère sur cette même période.

Près de la moitié des tués en 2022 sur les routes du département étaient des seniors de 65 ans et plus. De même, près d'un tiers des victimes avaient entre 18 et 29 ans. Le lourd tribut payé par ces deux catégories d'usagers nous incite collectivement à œuvrer davantage encore en leur faveur, à travers des actions de sensibilisation spécifiques. Le Document Général d'Orientation (DGO), feuille de route pour la sécurité routière ces cinq prochaines années, a bien pris la mesure de ces enjeux en retenant de façon prioritaire ces axes de travail.

Alice Mallick, directrice de cabinet,
cheffe de projet sécurité routière
Préfecture de la Vienne

L'INFO DU MOIS

Conduite sous l'empire de stupéfiants

En France, le terme stupéfiant désigne toute «Substance, médicamenteuse ou non, dont l'action sédatrice, analgésique, narcotique et/ou euphorisante provoque à la longue une accoutumance et une pharmacodépendance (toxicomanie)». En 2021, 605 personnes ont été tuées avec test positif connu aux stupéfiants soit 20,5 % de l'ensemble de la mortalité routière. Les jeunes sont les plus concernés : le facteur stupéfiant est cité dans 21 % des facteurs d'accidents mortels pour les 18-34 ans.

Les effets sur la conduite varient selon les substances :

- Le cannabis entraîne une somnolence, ralentit la coordination des mouvements, allonge le temps de réaction et diminue les facultés visuelles et auditives ;
- L'ecstasy masque la sensation de fatigue et altère les capacités mentales, donne l'impression trompeuse que l'on est maître de soi et de sa conduite, et favorise un comportement irrationnel au volant ;
- La cocaïne suscite une conduite agressive associée à des erreurs d'attention ou de jugement pouvant aller jusqu'à la perte de contrôle du véhicule ;
- Les opiacés provoquent une baisse de l'attention, altèrent la capacité à décider rapidement et de façon adaptée, et réduisent la conscience du danger et des obstacles ;

SUITE PAGE 2

L'INFO DU MOIS (suite)

- Le LSD, les champignons psilocybes, la mescaline font partie des drogues hallucinogènes. Leur consommation induit des troubles de la perception, des illusions délirantes, un sentiment de confusion ou d'angoisse allant parfois jusqu'à la crise de panique...

Des sanctions lourdes

La conduite sous l'emprise de stupéfiant est un délit passible de deux ans d'emprisonnement et d'une amende de 4 500 €. Cette peine peut aller jusqu'à trois ans et 9 000 € d'amende si la consommation de stupéfiants est conjuguée avec l'alcool.

En cas d'accident mortel, elle est portée au maximum à 10 ans de prison et 150 000 € d'amende. Ce délit emporte la perte de six points sur le permis de conduire. Le conducteur peut se voir infliger des peines complémentaires : suspension, voire annulation du permis, travaux d'intérêt général, confiscation du véhicule ou interdiction de conduire tout véhicule à moteur pendant cinq ans au plus, obligation d'accomplir un stage de sensibilisation à la sécurité routière. En cas de sinistre, l'assurance peut se retourner contre le conducteur responsable pour en exiger le paiement intégral.

Comme pour tous les délits, les condamnations pour conduite après usage de drogues sont inscrites au casier judiciaire.

Adresses utiles : drogues.gouv.fr, drogues-info-service.fr



BILAN DE L'ACCIDENTALITÉ

	Janvier 2021	Janvier 2022	Janvier 2023	Evolution 2022/2023	Année 2021	Année 2022	Evolution 2021/2022
Accidents	19	20	16	- 4	244	242	- 2
Tués	1	0	1	+ 1	25	26	+ 1
Blessés	21	32	35	+ 3	330	323	- 7
Dont blessés hospitalisés	7	8	15	+ 7	120	130	+ 10

Source : données provisoires ODSR (Observatoire Départemental de Sécurité Routière)

ACTUALITÉS

17 janvier : atelier alcool à la Maison des étudiants, Université de Poitiers

La formation "Vin, vino and wine" dispensée à l'Université de Poitiers permet aux étudiants de développer une compétence pluriculturelle dans le domaine de la viti-viniculture. L'enseignement prévoit une séance consacrée aux dangers de l'alcool, afin que ceux-ci prennent conscience de leur responsabilité vis-à-vis de la consommation d'alcool. Dans ce contexte, les 32 élèves de 2^e année de licence ont rencontré un bénévole de l'association Alcooliques anonymes, et bénéficié d'une sensibilisation aux risques de l'alcool au volant. Les intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR) leur ont apporté des conseils de vigilance et informations sur le sujet.

Une "première" qui sera renouvelée en 2024.



8, 19 et 24 janvier : 1^{res} étapes du projet Tribunal pas banal, édition 2022

Le projet « Tribunal pas banal », édition 2022 est le fruit d'un partenariat entre la Préfecture, l'Académie et le Parquet de Poitiers. Les élèves du lycée Guy Chauvet de Loudun, qui dispose d'une section cinéma, travaillent sur la reconstitution en mai, au Tribunal judiciaire de Poitiers, d'un procès fictif inspiré d'un fait réel. Ce fait réel, survenu dans le département concerne un accident mortel avec présence d'alcool impliquant des jeunes. Le procès sera filmé et un DVD sera produit.

Afin de favoriser l'immersion des élèves dans le domaine de la sécurité routière et des dangers de l'alcool au volant, ils ont rencontré les 18 et 19 janvier de nombreux intervenants : IDSR, victimes d'accidents de la route, pompier, gendarmes, expert en analyse des accidents mortels, journaliste de presse écrite, ainsi que la directrice de cabinet. Dans la continuité, les élèves se sont rendus le 24 janvier au Tribunal judiciaire de Poitiers, où ils ont pu assister à une audience et rencontrer plusieurs représentants du Parquet (Procureur, substitut du Procureur à la sécurité routière, avocate, greffières, juge d'instruction). L'étape suivante aura lieu le 14 mars. Les élèves réaliseront des interviews filmées de personnes ressources. Ce projet est permis grâce au soutien financier de la Prévention MAIF et des sociétés Alcolock et Drivecase.



BILAN DES INFRACTIONS DE JANVIER



92

Alcool



42

Stupéfiants



356

Vitesse



99

Priorités



111

Suspensions

FOCUS

Major Christophe BUISSON, intervenant départemental de sécurité routière

Le dimanche 19 février, la « famille » des IDSR a perdu un de ses membres, commandant en second l'Escadron départemental de gendarmerie (EDSR) de la Vienne, IDSR depuis 2017. Le major Christophe Buisson nous a quittés lors d'un accident de la vie. Son engagement sans faille dans sa mission de sécurité routière et son humour étaient reconnus de ses pairs. Nous avons souhaité lui rendre hommage, à travers ce portrait et les mots du capitaine Arnaud Hébert

Christophe entre en gendarmerie en mai 1987 à l'école de sous-officiers de Châtelleraut. À sa sortie, il est affecté à la Brigade motorisée de Rouen où il sert 4 ans. Il quitte la Seine Maritime en 1993 pour intégrer l'école de Tulle comme gendarme instructeur. Il reste 5 années en Corrèze, pendant lesquelles il réussit l'examen d'officier de police judiciaire.

En 1998, il « reprend les bottes », pour retrouver la brigade motorisée de Bessines sur Gartempe en Haute Vienne, puis la brigade motorisée d'autoroute et le peloton d'autoroute. Il obtient son galon d'adjudant-chef en 2008. L'année suivante, il est muté à la brigade motorisée de Bourgneuf en Creuse, où il sera adjoint au commandant de brigade. En 2010, il retrouve les terres de Corrèze, et sert comme adjoint au peloton d'autoroute de Gimel-les-cascades pendant 7 ans.

Il réussit à rejoindre la Vienne en 2017. Il reste au peloton motorisé de Rouillé sur l'A10 jusqu'à la dissolution de ce dernier en 2018 et intègre la brigade motorisée de Lusignan. Ses qualités personnelles et ses aptitudes au commandement lui permettent d'être affecté au peloton d'autoroute de Châtelleraut, où il commande par intérim jusqu'à l'arrivée du Lieutenant.

Son expérience du terrain sur l'ensemble de la Vienne, ses qualités humaines reconnues parmi l'ensemble des personnels de l'EDSR et au delà, feront qu'il est immédiatement volontaire et retenu pour seconder le commandant d'EDSR.

« Christophe était une belle personne au sens large du terme. Soucieux pour ses collègues, il n'hésitait pas à prendre du temps pour écouter, aider, accompagner, dépanner... Même si ce n'est pas l'image que l'on a d'un gendarme motocycliste, il était humain et combattait féroce les injustices ce qui lui faisait perdre un court instant son sens de l'humour qui revenait au galop. Pour un ancien cavalier, c'est assez facile. Il adorait son travail, c'était une passion comme beaucoup de motocycliste, ses connaissances, sa loyauté, sa disponibilité font que nous pouvons être fier d'avoir croisé sa route, travaillé avec lui, ri avec lui ». Capitaine Arnaud Hébert



AGENDA

4 MARS

Stand sécurité routière, Pôle moto, Poitiers

14 MARS

Journée sécurité routière, AUDACIE, Châtelleraut

14 MARS

Tournage d'interviews projet Tribunal pas banal Tribunal judiciaire, Poitiers

16 MARS

Distribution d'éthylotests, campus universitaire, Poitiers

20 MARS

Ateliers Tribunal pas banal au collège George Sand, Châtelleraut

24 MARS

Atelier vélo, collège George Sand, Châtelleraut

31 MARS

Atelier 2RM, collège Isaac de Razilly, St Jean de Sauves